



## Commune de Fouquereuil

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Novembre 2024

N° 2024 020

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 04 Novembre 2024 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSÉ Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme KREPULEC Patricia, Mme MALINGUE Caroline et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

#### Objet délibération : **Subvention exceptionnelle**

Membres en exercice : 19    Présents : 14    Exprimés : 17  
Vote :    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 2

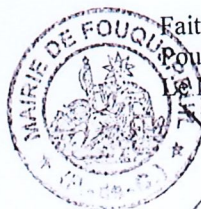
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des francs-tireurs a fortement participé cette année encore à l'organisation et à la gestion de la fête communale du 12 octobre dernier et propose donc de lui attribuer une subvention exceptionnelle.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir débattre sur le principe d'octroi d'une subvention ainsi que le cas échéant, sur son montant.

Mr JOURDAIN président de l'association ne prend pas part au vote

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE :

- De verser à l'association locale « les francs-tireurs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Gérard OGIEZ